

Bernard TRECA

à

Monsieur le Directeur
des Eaux et Forêts
Dakar-Hann

Liste des zones humides du delta du Sénégal (côté Sénégal)
fréquentées actuellement par les oiseaux d'eau.

mhp 22

BIBLIOTHEQUE

92

ORSTOM Documentation



010004651

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : BX-4651 Ex : 1

1°) Parc National des Oiseaux du Djoudj, cf rapport de la Direction des Parcs Nationaux.

Le Parc héberge la quasi totalité des anatidés migrants du delta, durant la période où il est en eau (juillet-août à janvier-février).

2°) Réserve Nationale du N'Diael. Malheureusement asséchée depuis la construction de la route Saint-Louis-Rosso, elle est encore partiellement mise en eau chaque année au moment du drainage des rizières de Kassak. Cette réserve peut alors recevoir une fraction importante des effectifs d'oiseaux stationnant au Parc du Djoudj, si celui-ci s'assèche prématurément.

Par ex. en janvier-février 1973, étaient présents régulièrement au N'Diael: environ 200 000 Philomachus pugnax

5 000 Limosa limosa

2 400 Anatidés

25 Ciconia ciconia, etc...

3°) Grande Mare de Richard-Toll. Maintenu en eau artificiellement (par pompage dans le lac de Guiers) par la Compagnie Sucrière Sénégalaise, elle est fréquentée par les oiseaux d'eau surtout vers les mois de janvier, février et mars. Elle regroupe les oiseaux qui ne sont pas encore en condition pour commencer leur migration vers l'Europe, principalement des Anatidés (1 000-1 500 Anas querquedula, 250-500 Anas acuta, etc...) ainsi qu'un assez grand nombre d'autres oiseaux migrants (30 à 50 000 Philomachus pugnax, 4 à 5 000 Limosa limosa ...)

La Grande Mare de Richard-Toll a ainsi une grande importance pour la faune ailée migratrice, d'autant plus qu'avec le développement de la culture de la canne à sucre, les zones favorables aux oiseaux d'eau disparaissent de la région de Richard-Toll.

En ce qui concerne les Anatidés paléarctiques, la pression de chasse est relativement faible: 5 à 15 % de la population hivernante d'Anas querquedula est directement ou indirectement victime de la chasse, contre 60 % en Camargue pour l'espèce voisine Anas crecca qui hiverne dans le Sud de la France, et qui semble pourtant en équilibre. Remarquons toutefois qu'Anas querquedula a une migration plus difficile (traversée du Sahara ...) et des conditions d'hivernage plus aléatoires (sécheresse dans la zone sahélienne ces dernières années) qui la contraignent parfois à descendre plus au Sud: Casamance... et jusqu'en Côte d'Ivoire, en 1973, ou à se regrouper sur des lacs de refuge comme le lac d'Aleg en Mauritanie. En 1973, les effectifs de cette espèce ont d'ailleurs été normaux lors de sa migration de retour, au passage en Camargue, ce qui laisse à penser que les chasseurs n'ont pas profité des conditions difficiles dans lesquelles se trouvaient les oiseaux.

Bernard TRECA

4°) Lac de Guiers, cf rapport des Eaux et Forêts.

En eau en permanence, sert de dortoir à de nombreux anatidés paléarctiques et éthiopiens (600 Alopochen aegyptiaca en janvier 1973, 2 à 3 000 Dendrocygna viduata, 1 000 Dendrocygna fulva, etc... Les canards éthiopiens peuvent aussi se nourrir sur les bords du lac, contrairement aux canards paléarctiques qui ne l'utilisent que comme dortoir.

Le lac est également utilisé comme dortoir par de nombreux Philomachus pugnax (50 000 environ), Limosa limosa (5 000) etc...

5°) Réserve du Diowol. A peu près asséchée lors des dernières années sèches, elle n'a pratiquement pas servi de refuge aux oiseaux. Lors de sa création elle était importante surtout en raison de la nidification d'Ardeidés qui l'utiliseront peut-être à nouveau si les pluies remplissent la réserve.

6°) 3 Marigots de Saint-Louis. Peu fréquentés par les anatidés, ils sont importants pour la reproduction de certains Ardeidés.

7°) Il faudrait encore signaler un certain nombre de petites mares généralement situées en bordure des rizières et en eau en même temps qu'elles: mare du Gaëla à Boudoum, Lampsar etc... et qui peuvent servir de reposoirs à un certain nombre d'oiseaux d'eau.

Parmi toutes ces zones citées, la chasse est interdite sur les principales: Parc National des Oiseaux du Djoudj, Réserve Nationale du N'Diaël, Lac de Guiers, Réserve du Diowol; elle est assez bien réglementée ailleurs, sauf peut-être en ce qui concerne quelques espèces de canards africains (Dendrocygna fulva, Plectropterus gambensis, Alopochen aegyptiaca) qui soit sont en début de reproduction au moment de l'ouverture de la chasse, soit ont des jeunes qui ne sont pas encore en état de voler.